

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
MARDI 14 MAI 2024, à 19 H 30

PROJET DE RÈGLEMENT N° 860-117

AVIS PUBLIC est donné, aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement visant à modifier le règlement de zonage N° 860, de ce qui suit:

RÈGLEMENT 860-117

Lors d'une assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, tenue le mardi 9 avril 2024, le Conseil municipal a adopté le **projet de règlement n° 860-117** intitulé : "Règlement amendant le règlement de zonage n° 860".

LES OBJETS :

Que le projet de règlement n° 860-117 contient une disposition pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées, soit l'article 1. L'amendement a pour objet de modifier la réglementation de zonage n° 860 de la manière suivante :

- 1) Modifiant la grille des usages et normes de la zone H105-1

Les zones concernées :

Disposition 1

Voir le plan ci-joint.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 14 mai 2024 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines. Au cours de cette assemblée, la mairesse expliquera ledit projet de règlement et la conséquence de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.



Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la Ville, 139, boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à midi.

Fait et donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 10 avril 2024.



Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N., OMA
Greffière

LÉGENDE

-  Zones contiguës
-  Zone visée

AVIS PUBLIC Amendement 860-117



1:3500

Date : 2024-04-02

